

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 avril 2021  
N° CP-2021-4-5-2

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

#### **Service instructeur**

#### **Service consulté**

### **PLAN ALSACIEN DE REBOND, SOLIDAIRE ET DURABLE - SOUTIEN AUX ETUDIANTS**

Résumé : Dans le cadre du Plan Alsacien de rebond solidaire et durable adopté par la Collectivité européenne d'Alsace le 26 mars 2021, des actions en faveur des jeunes et étudiants ont été prises, notamment la remise de chèques solidaires étudiants.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage, dans le cadre du Plan de rebond solidaire et durable, aux côtés des étudiantes et étudiants alsaciens, particulièrement touchés par la conséquence de la crise Covid-19. Les étudiants, dépendant des ressources de leurs proches, eux-mêmes parfois exposés à la crise, ou de « petits boulots » dans la restauration, secteur particulièrement touché par les mesures de prévention sanitaire, sont en effet en premier ligne de la crise sociale.

Parmi les mesures adoptées dans le cadre du Plan de rebond solidaire et durable, la remise chèques solidaires étudiants.

D'un double intérêt, ces chèques solidaires étudiants permettront aux étudiants tout à la fois :

- de bénéficier d'un soutien pour l'acquisition de repas auprès de restaurateurs qui proposent des plats à emporter, ou l'achat de courses, tout en s'inscrivant dans la dynamique du Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable ;
- d'acquérir des livres ou d'autres biens culturels. Dans ce contexte, outre la question alimentaire, il est en effet, primordial de soutenir les étudiants dans leurs possibilités d'ouverture culturelle ;

- de se déplacer pour retrouver leur famille quand cela est possible.

La CeA dispose d'un montant de chèquiers d'une valeur totale de 931 000 euros.

Pour cette campagne, les chèques solidaires étudiants seront remis aux étudiants ayant bénéficié d'une aide du CROUS durant l'année universitaire 2020/2021 ainsi qu'aux étudiants accompagnés par l'épicerie solidaire AFGES/AGORAE.

Plus de 2500 étudiants sont visés à ce stade. Les chèques solidaires étudiants se présentent sous la forme de chéquier ANCV de 10 X 10 euros. Ils seront distribués par voie postale ou par remise en mains propres. Des vacances Jobs étudiants seront mobilisées pour appuyer cette distribution.

Le présent rapport a été validé par la 5<sup>ème</sup> Commission du 29 mars 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la distribution des chèques en faveur des étudiants en lien avec le CROUS et l'épicerie sociale AFGES/AGORAE.
- De décider que les chèques solidaires étudiants seront remis aux étudiants ayant bénéficié d'une aide du CROUS durant l'année universitaire 2020/2021 ainsi qu'aux étudiants accompagnés par l'épicerie solidaire AFGES/AGORAE.
- De préciser que les chèques solidaires étudiants se présentent sous la forme de chéquier ANCV de 10 X 10 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY